

# DRÔME PROFESSION SPORT ANIMATION

NOTRE MÉTIER, VOUS ACCOMPAGNER

NOTRE OBJECTIF, VOTRE RÉUSSITE



## ASSEMBLEUR DE COMPÉTENCES AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

**DPSA** accompagne, soutient et conseille les bénévoles drômois depuis plus de vingt ans. L'association compte 250 adhérents (associations et professionnels du sport et de l'animation).

**DPSA** est labellisée :

- par le ministère de la jeunesse et des sports **C.R.I.B** (Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles)
- par la Coordination SAVAARA, label **Structure d'Appui à la Vie Associative**
- par l'URSSAF de la Drôme, **Tiers de confiance**
- par HelloAsso, **PANA** (Point d'Appui au Numérique Associatif)

**DPSA** répond aux besoins des bénévoles associatifs :

- Accompagnement social d'associations employeuses (bulletins de paies et charges sociales, aide à la fonction employeur, accompagnement social...)
- Mise à disposition de professionnels diplômés, dans les domaines du sport et de l'animation
- Accompagnement et formations des bénévoles et, plus largement, des porteurs de projets sur de nombreuses thématiques (création d'association, gestion associative, communication, juridique, fiscalité, comptabilité, etc.)



LE DÉPARTEMENT



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES

La formation des bénévoles est un dispositif financé par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**. Les sessions sont gratuites et ouvertes à toutes les associations que vous en soyez membre ou dirigeant, nos formations s'adressent à l'ensemble du tissu associatif drômois.

Nous proposons **45 sessions** par an sur différentes thématiques :

## \* La fonction employeur :

- L'entretien professionnel
- Le document unique d'évaluation des risques
- La gestion des absences (congés, arrêts de travail, jour férié...)
- Les relations bénévoles/salariés
- Foire aux questions sur la fonction employeur
- Conventions Collectives du Sport et de l'Animation

## \* La vie associative :

- Accueillir et mobiliser les bénévoles
- Préparer et animer une assemblée générale dynamique
- Foire aux questions sur la gestion associative (assurance, compta, statuts, obligations...)
- Rédiger des statuts et les mettre à jour
- Animer une réunion dynamique et participative

## \* Les finances :

- Comptabilité et fiscalité associative : les bases d'une bonne gestion
- Logiciel de comptabilité : BasiCompta (30€/an + 50€/an d'adhésion à DPSA)
- Les ressources financières et la recherche de partenaires
- Le financement participatif (crowdfunding)
- Le budget prévisionnel et la trésorerie

## \* Le numérique :

- Créer des documents de communication (affiches, flyers, bannières pour les réseaux sociaux...)
- Utiliser les réseaux sociaux : outils incontournables de la communication
- Créer et gérer la page Facebook de son association
- Créer et gérer son site internet en toute autonomie
- Maîtriser les outils collaboratifs du web 2.0 (agenda partagé, espace de stockage...)
- Créer des montages vidéo



**Bien sûr nous pouvons mettre en place toute autre thématique à la demande.**

# FONCTION EMPLOYEUR

ACCOMPAGNER L'EMPLOI ASSOCIATIF

DPSA vous accompagne dans la gestion des emplois associatifs :

- **Accompagnement social d'associations employeuses :**

Il s'agit du service "Gestion Mandataire" où nous produisons pour vous les bulletins de paies et les déclarations de charges sociales de vos salariés via un logiciel de l'URSSAF (Impact Emploi). Vous restez employeur et nous répondons à vos questions en matière de droit du travail, et de conventions collectives (sport et animation uniquement). Le service coûte 15€/mois/salarié et 50€/an d'adhésion à notre association.

- **Mise à disposition de professionnels diplômés, dans les domaines du sport et de l'animation :**

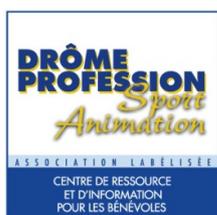
Dispositif simple pour répondre à vos besoins ponctuels ou réguliers en matière d'emploi. Nous vous proposons du personnel qualifié et diplômé, salarié de notre association, dont les modalités d'interventions sont prévues par convention. Nous vous dégageons de toutes les démarches administratives (contrat de travail, bulletin de paies, déclarations...) et vous restez pilote de l'organisation de vos activités. Les devis sont établis à la demande en fonction de la rémunération de l'intervenant.

**Pour nous joindre :** 04.75.75.47.63 - [dpsa@mbsport.fr](mailto:dpsa@mbsport.fr)

Site internet : [www.dpsa26.fr](http://www.dpsa26.fr)

Facebook : [@dpsa26](https://www.facebook.com/dpsa26)

Twitter : [@DPSA\\_CRIB26](https://twitter.com/DPSA_CRIB26)



**Drôme Profession Sport Animation**

Maison des Bénévoles du Sport - 71 rue Latécoère - 26000 Valence